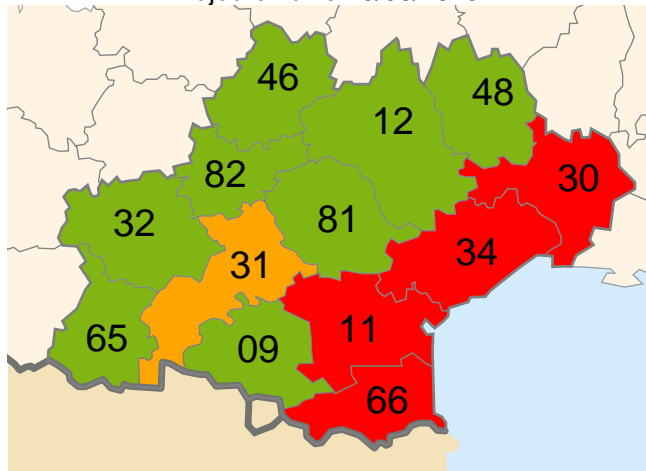


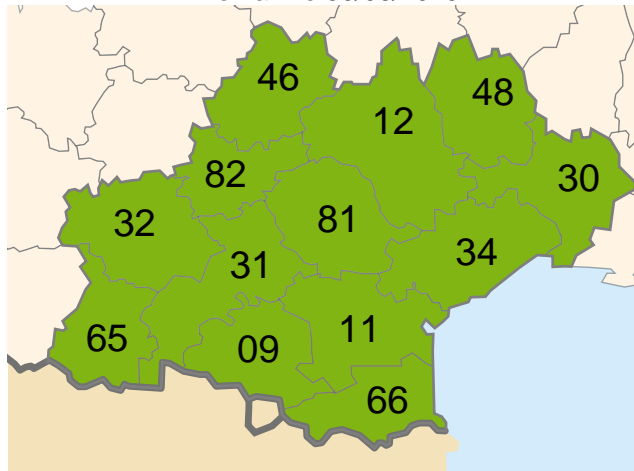


SITUATION

Aujourd'hui le 29/06/2019



Demain le 30/06/2019



Aujourd'hui le 29/06/2019			Départements	Demain le 30/06/2019			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Les concentrations d'ozone restent élevées aujourd'hui sur la région en lien avec les conditions météorologiques caniculaires. Par conséquent, plusieurs procédures d'information et d'alerte sont mises en oeuvre.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions caniculaires persistantes sont favorables à la formation et à l'accumulation d'ozone. Par conséquent, la procédure d'information est déclenchée aujourd'hui sur la Haute-Garonne. Compte tenu de la persistance de l'épisode de pollution à l'ozone, la procédure d'alerte avec mise en place de mesures d'urgence est activée par le préfet dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Pour plus de précisions sur les procédures d'urgence, consultez les sites internet des préfectures concernées.

**EVOLUTION :**

Pour demain dimanche, bien qu'encore élevés, les niveaux d'ozone devraient diminuer. Il n'est donc pas prévu de persistance de l'épisode de pollution sur la Haute-Garonne, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

## Recommandations de protection individuelle

<p><b>Populations vulnérables :</b>  <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i></p> <p><b>Populations sensibles :</b>  <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evitez les sorties durant l'après-midi.</li> <li>- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li> <li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). Les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.</li> <li>- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</li> </ul>

## Recommandations pour limiter les émissions de polluants

<p><b>A la maison / au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.</li> <li>- Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).</li> </ul>
<p><b>Déplacements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être</li> <li>- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.</li> <li>- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)</li> </ul>
<p><b>Industriels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.</li> </ul>

### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
 Contact département 11,30,34,66 :  
 06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53  
 Contact département 31 :  
 06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53



### Mesures d'urgence

<http://www.aude.gouv.fr/>  
<http://www.gard.gouv.fr/>  
<http://www.herault.gouv.fr/>  
<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>



### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
 ARS Occitanie  
 Informations santé, AIR SANTÉ :  
 05 61 77 94 44

